



Reporting sur les paramètres d'observation (LMT)

Périmètres groupe financier/établissement individuel

Renvoi aux communications de la FINMA

Vous trouverez des explications concernant la manière de remplir les formules dans les Instructions de traitement pour la collecte de données relatives aux paramètres d'observation supplémentaire.

<https://www.finma.ch/fr/surveillance/banques-et-negociants-en-valeurs-mobilieres/exigences/>

Seuls les documents d'enquête mis à disposition par la BNS doivent être utilisés pour la transmission du relevé LMT.

